

Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 8 décembre 2025 à la Salle des Jardins

Il est 20.16h lorsque Mme Nehla MEIER, Présidente, déclare ouverte cette seizième séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes présentes.

1. Appel

L'appel effectué donne

Membres présents	:	35
Membres excusés	:	3
Membre non excusé	:	0

Se sont excusés pour cette séance : Alan CARLETON, Raphaël CONUS et Patrick GOETTE.

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour tel que présenté est accepté à l'unanimité. Il se déroule comme suit :

- 1) Appel
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025
- 4) Correspondances
- 5) Communications du bureau
- 6) Communications municipales et échéancier
- 7) **Préavis 4/2025** – Demande d'un crédit extrabudgétaire complémentaire de CHF 155'000.00 HT pour la participation communale au remplacement des collecteurs Nord EC/EU sur les parcelles 148 à 150
- 8) **Préavis 5/2025** – Participation au financement du projet d'assainissement et transformation partielle de la patinoire de Morges en complexe sportif régional Quatre-Saisons, selon le système de financement régional
- 9) **Préavis 6/2025** – Règlement général de Police (RGP). Dernière version octobre 2025
- 10) **Préavis 7/2025** – Création d'un réseau de chauffage à distance (CAD)
- 11) **Préavis 8/2025** – Amélioration des conditions de prévoyance professionnelle du personnel communal
- 12) **Préavis 9/2025** – Proposition de budget 2026
- 13) Propositions individuelles.
- 14) Divers

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 15 septembre 2025 est accepté à l'unanimité moins 3 abstentions. Mme MEIER prie Mme PALPACUER de le signer et elle le paraphe également de son côté.

4. Correspondances

28.10.2025	Réception des préavis 5-6-7-8-9/2025 et nominations des commissions
27.11.2025	Réception des rapports des commissions <i>ad hoc</i> et gestions finances
28.11.2025	Courriel de démission au 31.12.2025 de Mme Carol Bonvin pour cause de déménagement et réponse à cette dernière
28.11.2025	Courrier à M. Le Préfet l'informant de notre séance de ce soir

5. Communications du bureau

Mme MEIER rappelle que les élections communales pour la prochaine législature de 2026-2031 se dérouleront au mois de mars 2026. Comme déjà mentionné par courriel du 16 octobre dernier, les personnes intéressées à poursuivre leur mandat doivent le signifier en signant une liste. Cette dernière circulera ce soir parmi les participants.

Elle informe que la secrétaire du Conseil ne souhaite pas, après 15 ans d'activité, poursuivre son mandat à la fin de cette législature. Quant à la Présidente, en raison d'un déménagement futur, elle ne pourra plus exercer sa fonction. Elle lance un appel à toute personne désireuse de reprendre l'un de ces postes.

Enfin elle souligne qu'à des fins d'élaboration du PV la présente séance est enregistrée, mais l'enregistrement est toutefois détruit après rédaction et approbation. Personne ne s'oppose à ce mode de faire.

6. Communications municipales et échéancier

M. MONNIN délivre les informations suivantes :

- L'ensemble de la Municipalité a décidé de se représenter pour la nouvelle législature 2026-2031.
- Un groupe de travail planche actuellement sur la création d'une association intercommunale scolaire et d'accueil de jour pour les enfants de 0 à 16 ans. Cette association, de droit public, regroupera les 4 communes (Denges, Echandens, Lonay, Préverenges). L'idée étant de créer une seule entité de façon à faciliter la communication avec les parents. Ce groupement sera composé d'une instance clé représentée par des membres du Conseil communal ainsi que de représentants intercommunaux. Chaque commune a d'ores et déjà nommé une commission consultative pour l'examen des statuts. Un préavis sera présenté au Conseil dans le courant du 1^{er} trimestre 2026. Pour rappel, le réseau AJEMA sera dissout fin 2026, raison pour laquelle la création de cette nouvelle association est essentielle.

- La mise en chantier de la RC 79 subit un certain retard dû à des complications administratives.
- La désormais traditionnelle verrée de l'Avent se déroulera le 18 décembre 2025 sur la place du village. Un flyer d'information parviendra ces prochains jours à tous les habitants.
- L'inauguration des nouveaux dépôts-ateliers MBC situés sur le territoire de notre commune s'est déroulée avec succès le 8 décembre 2025. Tous les véhicules de la société rejoindront ces nouveaux locaux dès cette semaine.

7. Préavis 4/2025 – Demande d'un crédit extrabudgétaire complémentaire de CHF 155'000.00 HT pour la participation communale au remplacement des collecteurs Nord EC/EU sur les parcelles 148 à 150

Mme MEIER prie M. STERVINO pour la commission *ad hoc* et M. BORBOEN pour la commission Gestion-Finances de donner lecture de leur rapport respectif avec les conclusions.

La discussion est ouverte.

Mme SEBASTIANI s'inquiète de savoir si la même problématique d'égouts pourrait se produire comme c'est le cas pour la RC 79.

M. MONNIN la rassure en lui affirmant que la problématique est différente. La conduite à remplacer sur la RC 79 est celle des eaux claires, prise en charge par les Services Industriels de Lausanne. Quant à l'autre conduite, elle sera comprise dans les travaux relevant du chauffage à distance financés par la Romande Energie.

Aucune autre question n'étant soulevée, Mme MEIER suggère de passer au vote.

Le préavis 4/2025 tel que présenté par la Municipalité est accepté à l'unanimité par 34 voix.

Il est décidé :

- a) **D'accepter la demande extrabudgétaire complémentaire de CHF 155'000.00 HT pour la participation communale au remplacement des collecteurs Nord EC et EU sur les parcelles 148 à 150 sur la commune de Denges**
- b) **D'autoriser la Municipalité à prélever le montant sur la trésorerie courante.**
- c) **D'amortir l'investissement par prélèvement sur le fonds de réserve des « égouts »**

8. Préavis 5/2025 – Participation au financement du projet d'assainissement et transformation partielle de la patinoire de Morges en complexe sportif Quatre-Saisons, selon le système de financement régional

Mme MEIER invite Mme ALVAREZ pour la commission *ad hoc* et M. BORBOEN pour la commission Gestion-Finances à donner lecture de leur rapport respectif avec les conclusions.

Elle ouvre la discussion.

Mme SCHOLZ estime qu'au point 5, page 13 du préavis, le tableau indiquant le coût de CHF 3.00 par année sur 30 ans n'est pas clair.

Précision de M. MONNIN : 2 options sont possibles, soit un règlement de CHF 163'890.00 en une seule fois soit un paiement sur 30 ans. C'est cette dernière possibilité qui a été retenue.

Aucune autre remarque n'étant formulée, Mme MEIER passe au vote

Le préavis 5/2025 tel que présenté par la Municipalité est accepté à l'unanimité par 34 voix.

Il est décidé :

- a) **D'accepter la participation au financement du projet d'assainissement et transformation partielle de la patinoire de Morges en complexe sportif régional Quatre-Saisons pour un montant de CHF 163'890.00, réparti sur 30 ans, à savoir une participation annuelle de CHF 5'463.00 dès 2027**
- b) **D'autoriser la Municipalité à prélever le montant sur la trésorerie courante.**
- c) **D'autoriser la Municipalité d'établir une convention avec la commune de Morges déterminant les modalités de cette participation financière.**

9. Préavis 6/2025 – Règlement Général de Police (RGP) – Dernière version octobre 2025

Mme MEIER invite M. JORDAN à donner lecture du rapport de la commission *ad hoc* avec les conclusions.

Personne ne demandant la parole, le résultat du vote est le suivant :

Le préavis 6/2025 tel que présenté par la Municipalité est accepté par 33 voix et 1 non.

Il est décidé :

- a) **D'accepter le Règlement Général de Police (RGP) – Dernière version octobre 2025 telle qu'annexée au préavis**
- b) **D'annuler tous les précédents règlements de police**
- c) **De prendre acte de la directive municipale sur les tarifs des amendes et dénonciations relative aux infractions au Règlement Général de Police (RGP)**

10. Préavis 7/2025 – Création d'un réseau de chauffage à distance (CAD) sur le territoire communal

Mme MEIER invite M. JORDAN pour la commission *ad hoc* ainsi que M. BORBOËN pour la commission Gestion-Finances à donner lecture de leur rapport respectif avec les conclusions.

Elle ouvre la discussion.

M. ZAHNER fait remarquer que le rapport de la commission *ad hoc* mentionne que le chauffage à distance sera installé au collège de la Crosette par la suite (en 2035) alors que le rapport de la commission Gestion-Finances indique une réalisation d'installation exécutée de suite. Laquelle de ces allégations est correcte ?

Clarification de M. MONNIN : au préalable une mise à l'enquête pour la centrale de chauffe devra se dérouler, puis il conviendra de coordonner avec les travaux de la RC79. La commune aura ensuite le choix de se raccorder à la centrale de chauffe dans un délai de 5 ans maximum. A ce stade du dossier, il n'est pas possible de définir une date précise. La commune a toutefois négocié avec la Romande Energie une échéance se situant aux environs de 2035 car l'installation actuelle du chauffage de la Crosette arrivera certainement en fin de vie.

M. ZAHNER veut s'assurer qu'il a bien compris l'échéancier de l'installation : d'abord le raccordement du collège, du bâtiment de la voirie et ensuite le village.

Pas forcément argumente M. MONNIN. Il y aura d'abord la centrale de chauffe puis les canalisations sur la RC 79 afin d'alimenter le quartier des Ochettes. Actuellement la Romande Energie a déjà finalisé des contrats avec d'autres immeubles. La commune quant à elle aura le choix de se raccorder d'ici 2035.

S'il a bien saisi le principe, M. ZAHNER remet toutefois en question les termes utilisés dans les rapports des commissions.

Mme SEBASTIANI se questionne sur les frais de raccordement. Le préavis mentionne un montant de CHF 450'000.00 incluant des forfaits de puissance lui paraissant très bas car ceux mentionnés dans le préavis précédent se situaient plus haut. Pourquoi une telle différence et est-ce que ces forfaits pourront-ils être revus dans le futur ?

M. MONNIN explique que l'étude réalisée avec la Romande Energie s'est basée sur une estimation du besoin des bâtiments collège et voirie de 278'000 KWh. C'est en se fondant sur cette estimation qu'un forfait de puissance a été calculé pour pouvoir proposer un investissement de CHF 450'000.00 sur 30 ans. 278'000 KWh semble être une estimation tout à fait réaliste, mais si ce montant devait être plus bas, le forfait de puissance diminuerait lui aussi.

Mme SEBASTIANI veut encore connaître le montant des frais de raccordement pour les habitants désireux de se raccorder au système.

M. MONNIN ne peut donner d'informations précises car il n'a pas d'élément à ce sujet. Il assure toutefois que si la Romande Energie tient à rentabiliser son investissement, elle devra proposer à ses clients futurs des tarifs compétitifs.

Tenant compte du fait que les énergies fossiles sont maintenant mises au pilori, M. SCHERZ s'interroge si d'ici 20 ans ça ne sera pas également le cas du chauffage à pellet ?

Il n'est pas possible de répondre à cette interrogation réplique M. MONNIN tout en spécifiant que la tendance actuelle privilégie les énergies renouvelables.

M. SCHERZ s'inquiète encore sur d'éventuelles émissions de gaz par rapport à la proximité du terrain de football.

M. MONNIN lui assure que la centrale de chauffe devra répondre à des critères très stricts.

M. PIGUET rajoute que l'infrastructure est indépendante du système. Si à l'avenir, il devait y avoir une technologie plus efficace que les pellets, la centrale de chauffe pourrait être remplacée et les utilisateurs du chauffage à distance en bénéficierait sans effectuer de changement sur leur installation.

M. MONNIN renchérit que la Romande Energie a déjà prévu ce genre de situation. Elle garantit 85% d'énergie renouvelable et 15% par un appoint en cas de panne ou autre problématique.

Plus aucune autre question n'étant soulevée, Mme MEIER propose de passer au vote.

Le préavis 7/2025 tel que présenté par la Municipalité est accepté à l'unanimité par 34 voix.

Il est décidé :

- a) **D'accepter le coût du forfait de raccordement de CHF 450'000.00**
- b) **D'autoriser la Municipalité à prélever le montant sur la trésorerie courante**
- c) **D'amortir sur 30 ans**
- d) **D'approuver le DDP avec une redevance de CHF 5.00 par an et par m2**

11. Préavis 8/2025 – Amélioration des conditions de prévoyance professionnelle du personnel communal

Mme MEIER demande à M. BORBOEN Président de la commission Gestion-Finances de donner lecture de son rapport avec les conclusions.

Aucune remarque n'étant soulevée, elle propose de passer au vote.

Le préavis 8/2025 tel que présenté par la Municipalité est accepté à l'unanimité par 34 voix.

Il est décidé :

- a) **D'approuver la modification de l'article 28 du Règlement du personnel communal dont la teneur est la suivante : « les cotisations de prévoyance professionnelle sont réparties à raison de 60% à la charge de la commune et 40% à la charge du personnel »**
- b) **De fixer l'entrée en vigueur de cette disposition au 1^{er} janvier 2026**

12. Préavis 9/2025 - Proposition de budget 2026

Mme MEIER prie M. BORBOEN, Président de la commission Gestion-Finances de donner lecture du rapport avec les conclusions.

Avant de passer le document en revue, Mme MEIER invite M. MONNIN à formuler des commentaires.

Tout en disant apprécier ce rapport, M. MONNIN tient à apporter un éclaircissement au sujet d'une dépense non prévue, s'agissant d'une inondation s'étant déroulée au collège de Préverenges et ayant généré un coût de plus de CHF 500'000.00. Selon la répartition convenue entre les communes, environ CHF 100'000.00 sont à la charge de Denges. M. MONNIN a toutefois rapidement contacté l'assurance perte d'exploitation de la commune afin de voir dans quelle mesure tout ou partie de ce montant peut être pris en charge.

Il relève en outre que de nombreux amortissements ont pu être réalisés améliorant ainsi la marge d'auto-financement.

Mme MEIER passe ensuite en revue toutes les pages du budget 2026 spécifiant que chaque membre pourra intervenir en précisant s'il s'agit d'une question, d'une remarque ou d'une demande d'amendement qui sera, cas échéant, débattue et votée directement.

Page 5 – 180 – Transports publics

180.365.00 TPM - Transports publics morgiens

Mme SEBASTIANI souhaite obtenir plus de détails sur le montant de CHF 635.000.00. Est-ce que cette augmentation est induite par la réalisation du nouveau dépôt, si oui dans quel pourcentage, ou s'agit-il d'un accroissement des cadences ?

M. MONNIN argumente qu'il s'agit un peu des deux, mais le nouveau dépôt grève effectivement plus le budget. Cette nouvelle structure a été voulue par les communes faisant partie des transports publics morgiens. Elle a été conçue avec une vision 2040 dans l'idée de passer le transfert modal de 10 à 30%. La majorité des communes de la ceinture morgienne ainsi que le Canton participent financièrement à cette réalisation. Pour la commune de Denges, cela représente une augmentation d'environ CHF 80'000.00 à 100.000.00.

Revenant à la page 1 du document, M. TAVERNIER demande des explications quant à l'attribution du montant de CHF 430.000.00 au fonds de réserve.

L'attribution au fonds de réserve est faite en fonction des résultats du budget concède M. MONNIN, mais il revient sur son commentaire mentionnant qu'il s'agit plutôt du compte « égouts et épuration » figurant en page 14, présentant un excès de taxes de CHF 430'000.00 qui a été balancé dans le fonds de réserve.

Le budget communal ne soulevant pas d'autres questions, Mme MEIER détaille toutes les pages du budget de l'EPSP, qui ne suscitent aucun commentaire.

La parole n'étant plus demandée, Mme MEIER suggère de passer au vote.

Le budget 2026 tel que présenté par la Municipalité est adopté à l'unanimité par 34 voix.

Mme MEIER remercie la Municipalité ainsi que la commission Gestion-Finances pour la qualité du travail accompli.

13. Propositions individuelles

Aucune proposition n'est parvenue au bureau du conseil.

14. Divers

Mme SCHOLZ exprime son souhait à la Municipalité de mieux sensibiliser la population à la problématique du frelon asiatique qui se répand de manière intensive dans la région. Elle suggère d'utiliser notre journal communal pour renseigner les habitants afin de les rendre attentifs à détecter au plus vite les nids primaires au printemps.

M. MONNIN prend bonne note de cette suggestion et ajoute que le « *tout-ménage* » qui sera distribué en fin d'année comprendra une mention sur ce frelon.

Mme ROSE remercie et félicite les personnes ayant participé à la rédaction du journal « Comm'une Info » qu'elle trouve très plaisant à parcourir.

M. CHRISTEN abonde dans le sens des félicitations au journal. Lui estimerait judicieux de traiter de la problématique du radon.

Dans le même esprit, M. D'ETERNOD propose que l'on liste toutes les associations et clubs afin que les nouveaux arrivants aient connaissance de ces informations.

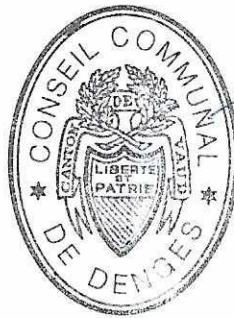
M. MONNIN rappelle que tous les 2 ans, une séance de bienvenue est organisée pour les nouveaux habitants et citoyens dans le but, notamment, de leur présenter toutes les sociétés locales.

La parole n'étant plus demandée, Mme MEIER lève la séance, qui est suivie d'une verrée offerte par la Municipalité, à 21.16h.

La Présidente


N. Meier

La Secrétaire




F. Palpacuer